

Compte-rendu de la réunion du Collège Travaux du mardi 14 mai 2024

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Amélie ROGNON (ARO)	ORTEC-SOLEO	X
Jean-Yves RICHARD (JYR)	SARPI Remediation	X
Jonathan SENECHAUD (JSE)	COLAS	X
Jean-Philippe TRACOL	SECHE ECO SERVICES	X

Membres de l'UPDS :

Stéphane ABELLO	REMEA
Véronique CROZE	ELEMENT-TERRE
Laurent MANSUELLE	SERPOL
Olivier PACAUD	BREZILLON
David POIRIER	SECHE
Amélie RUF	EIFFAGE-GAUTHEY
Quentin ZELLER	ENGLOBE

1. Approbation du CR du collège Commun du 16 janvier 2024.

Le compte-rendu du collège commun du 16 janvier 2024 est approuvé.

2. Certification réglementaire : communication sur les retraits de certificats.

Cf. diaporama en annexe.

3. Quelles informations souhaiteriez-vous avoir sur le bilan du fonds vert ?

Lors du collège commun en janvier 2024, ont été présentés quelques graphiques issus du REX établi par l'Ademe sur la base des données qu'ils recueillent dans le cadre du plan de relance, du fond friche et du fonds vert. L'Ademe serait disposée à venir faire une présentation de ces informations aux adhérents de l'UPDS mais souhaite que nous lui fassions au préalable remonter les questions que nous nous posons au sujet de ces dossiers afin que sa présentation soit la plus pertinente possible.

Les questions évoquées au cours de la présente réunion sont les suivantes :

- Quel est le budget global dédié aux travaux de dépollution ?
- Quelle est la part réelle de travaux de dépollution (par rapport aux travaux de démolition et désamiantage) → montant global des travaux et montant des subventions ?
- Parmi ces travaux aidés, quelle proportion est réalisée par des sociétés certifiées LNE SSP ?
- Quelle est la part de traitement in situ/sur site/hors site ?
- Quelle répartition des subventions entre les MOA publics et privés ?
- Quelle part du budget travaux est réellement engagée (montant des subventions accordées) ?
- Quelle part de ce budget est déjà dépensée (subventions réellement payée aux MOA) ?
- Quel est l'usage futur des sites après travaux d'aménagement ?

- Quel est le nombre d'emplois créés grâce aux aménagements réalisés (pendant la phase d'aménagement et une fois aménagé si le site est voué à une activité économique) ?
- Quelle est la différence entre les subventions prévisionnelles et les subventions réelles ?
- Quelles sont les raisons de ces différences ?
- Quelles sont les raisons des refus de subvention après étude du dossier ?
- Quelles sont les raisons du taux de chute au stade de l'éligibilité ?
- Quelle est la pérennité de ces financements ?
- Comment agir pour que l'Ademe puisse aider les sociétés privées (promoteurs etc...) ?
- Des aides sont-elles envisagées pour les sites clés en main ?

Action : CDH transmet ces questions à l'Ademe et organise une rencontre ADEME/UPDS sur ce sujet.

4. Etude Ademe sur l'utilisation des techniques et les prix des traitements : quelles informations seriez-vous prêts à fournir ?

Cf. diaporama en annexe.

Exposé de la situation :

L'Ademe et le BRGM démarrent des travaux de révision du site SELECDEPOL. Ils souhaitent profiter de cette révision pour, entre autres, mettre à jour les éléments financiers (fourchettes de prix par technique que l'UPDS avait fournis en 2019) et les informations quant à la maturité et au taux d'utilisation des techniques, et disposer également de REX chantier étayés.

Pour avoir accès à ces informations, ils voudraient savoir quelles données vous êtes prêts à leur fournir et sont d'accord pour rémunérer l'UPDS pour la collecte de ces données. Pour vous simplifier ce travail de collecte de données, l'Ademe est également d'accord pour que vous renseigniez les informations via un site internet qui serait mis à votre disposition courant 2024 (// RNDTS). Il ne vous serait pas demandé de rouvrir d'anciens dossiers.

La question essentielle est : quelles données êtes-vous prêts à leur fournir ?

Réponse des adhérents présents :

Les adhérents présents ne souhaitent pas que SELECDEPOL dans sa version mise à jour affiche des prix par technique et ne sont donc pas d'accord pour fournir des informations d'ordre économique ou quantitatif à l'Ademe. Ils sont en revanche d'accord pour fournir des données techniques si besoin.

Les adhérents présents remettent également en question l'objectif de SELECDEPOL et son intérêt. Plusieurs considèrent que l'outil SELECDEPOL nuit au métier des SSP car il donne l'impression qu'un outil informatique d'aide à la décision peut se substituer au travail d'ingénierie de travaux et banalise ainsi la complexité du métier. Ils ne souhaitent donc pas que l'UPDS aide à la mise à jour de cet outil en ce sens. Certains adhérents rappellent toutefois que si nous n'aidons pas à faire ce travail, nous n'aurons aucune maîtrise des informations fournies, ou que d'autres structures pourront fournir ces données, le cas échéant.

Pour les données économiques, les adhérents présents se demandent si la définition commune de fourchettes de prix par technique ne pose pas de problème de compliance voire d'entente. Toutefois, si les éléments financiers sont transmis par chaque adhérent à l'UPDS qui les consolide, cette question ne se pose plus.

Décisions :

- Réponse négative à la sollicitation de l'Ademe pour la mise à jour des prix de traitement et des taux d'utilisation de chaque technique.
- Mise à jour de l'enquête UPDS sur les indicateurs de la profession (données 2023) afin de disposer d'informations à jour concernant le métier.

5. Sujets divers

Les adhérents du collège travaux se plaignent des prix pratiqués actuellement par certaines plateformes (prix anormalement bas pour des terres avec pollutions HCT ou PCB élevées), ce qui participe au discrédit du métier. Ils se plaignent également des pratiques encouragées par certains bureaux d'études et qu'il conviendrait de comprendre ou de contextualiser.

Les sujets concernés sont :

- La substitution (excavation de terres propres et envoi en ISDI pour combler le vide de fouille par des terres polluées du site) ;
- L'envoi en ISDI de terres contenant des concentrations en substances non réglementées par l'AM ISDI (métaux sur brut, PFAS, COHV...);
- Les grands projets où les sociétés de travaux réalisent de l'ingénierie de conception/ travaux gratuitement dans le cadre de la consultation. Les AMO et MOE devraient orienter les MOA vers des phases d'études approfondies préalables ou une rémunération de ces études car les budgets engagés sont énormes, et non rétribués quand le marché est *in fine* attribué.

L'organisation d'un collège commun est sollicitée, mais celui-ci doit faire l'objet d'une préparation sérieuse.

Prochaine réunion (collège commun)
le mardi 18 juin 2024 de 14h à 15h30 – en présentiel à Paris